



## pension alimentaire et huissier

Par **criss**, le **11/11/2008** à **10:25**

bonjour, mon ex a saisi un huissier pour réclamer des pensions alimentaires. Je lui donnais en espèce je sais que j'ai fait une erreur et que je n'ai pas de preuve. Je n'ai pas de choix que payer mais quels sont mes recours, mes aides, quelle somme minimale dois je donner pour ne pas être soucier par cet huissier.

Il me réclame 2300 euros et je gagne 2000 euros par mois, je donne 650 euros de pension alimentaire et je paie un loyer de 581 euros, entre autre....

Merci de vos réponses

Cordialement,

Par **superve**, le **23/11/2008** à **20:41**

Bonjour

Si j'ai bien compris vos arriérés se portent à 2300 € + 650 de pension courante.

L'huissier peut lancer contre vous une procédure de paiement direct. Celle ci aura pour effet de faire saisir, directement entre les mains de votre employeur la pension courante ainsi que l'arriéré réparti sur 12 mois.

Afin de prouver votre bonne foi et de vous épargner une telle procédure, proposez un règlement de 200 € à l'huissier.

Sachez que si une procédure de paiement direct est diligentée sur votre salaire, elle ne sera efficace qu'à condition qu'il vous reste un minimum de 450 € sur votre salaire et ne prend pas en compte vos charges courantes.

Bien cordialement.